

ÉDITION 2023

Club de
l'Amélioration
de l'Habitat

Unsfà
L'UNION DES ARCHITECTES

Prix

Requalification Architecturale de copropriétés

DOSSIER DE PRÉSENTATION

RENODAYS



Présentation

L'UNSAFA et le CAH s'associent pour lancer à REYNODAYS le 12 et 13 septembre 2023 la 1ère édition du PRIX DE LA REQUALIFICATION ARCHITECTURALE DE COPROPRIÉTÉS.

Les architectes, comme en témoignent de nombreuses réalisations, savent apporter ce supplément d'âme qui ré-enchantent l'immeuble en lui conférant de nouvelles performances qui n'étaient même pas visées à l'époque de leur construction.

Le prix UNSFA / CAH pour la REQUALIFICATION ARCHITECTURALE DE COPROPRIÉTÉS souhaite mettre davantage en lumière l'acte architectural lequel, dépassant les simples améliorations techniques, permet de redonner aux habitants le bonheur et la fierté d'habiter leur "nouveau" immeuble aux performances augmentées.



L'Union des Architectes

L'Unsa, l'Union des architectes, est la première organisation représentative des architectes qui rassemble de nombreux syndicats locaux répartis sur l'ensemble du territoire. Quelle que soit votre région vous pouvez rejoindre un syndicat de l'Union.

L'Unsa est un outil unique au service de tous les architectes. Nous nous impliquons concrètement sur les grands enjeux et l'avenir de notre profession et nous avons pour vocation de valoriser et de promouvoir le rôle des architectes et de défendre leurs intérêts.

www.unsfa.fr

L'UNSA participe aux travaux du CAH depuis de nombreuses années, notamment au travers du programme d'action « OPERAEU » : OPERations de requalification Architecturale, Environnementale Urbaine des cœurs d'îlots

www.cah.fr/laboratoire-territorial/

Club de l'Amélioration de l'Habitat

Le Club de l'Amélioration de l'Habitat, fondé en 1992 regroupe les principaux acteurs publics et privés de la filière entretien rénovation du parc résidentiel français : organismes publics, fédérations professionnelles, industriels et distributeurs des produits de la construction, énergéticiens, financiers, assureurs, maîtres d'oeuvre, ...

www.cah.fr

L'Unsa est le porte-parole des architectes auprès des pouvoirs publics. Elle est indispensable pour que nous puissions exister dans le panel social, au niveau national et dans un contexte de mondialisation.

Nous œuvrons sur de nombreux terrains, de la négociation des textes réglementaires aux échanges interprofessionnels, de la politique technique à la réflexion prospective et à la formation.

Par ses nombreuses études, enquêtes et l'action constante des ses groupes de travail, le CAH met à disposition des réflexions et recommandations concrètes permettant de suivre le rythme des activités du marché de l'amélioration de l'habitat, d'appréhender les tendances d'évolution et de mieux discerner les mécanismes de motivation conduisant à la réalisation de travaux



Contexte

Dès 1974 avec l'instauration de la première réglementation thermique, conséquente elle-même au premier choc pétrolier de 1973, la RT s'est imposée comme un des référentiels majeurs du bâtiment, se traduisant notamment par le concept dominant de la « rénovation énergétique ».

Mais au fil des années suivantes, le phénomène de changement climatique et son origine bien identifiée, liée aux émissions massives des gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre (CO₂) ont entraîné une prise de conscience mondiale sur les lourdes conséquences environnementales de ce dérèglement climatique et ont ainsi modifié fondamentalement la donne.

La RE 2020 (règlementation environnementale) en atteste précisément en faisant évoluer radicalement la série des sept réglementations thermiques précédentes (RT 1974, à RT 2012).

Il était de fait devenu indispensable d'élargir la focale au-delà du seul champ de la thermique et de mettre en avant un concept évolutif prôné par l'UNSA depuis longtemps : « la requalification architecturale et environnementale ».

La mise en place en 2022 de France Rénov', service public de rénovation de l'habitat placé sous la tutelle de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat) en tant que point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux, confirme clairement que la **requalification globale devient pour le présent et l'avenir l'objectif majeur.**

L'évolution des politiques publiques de l'habitat vient ainsi conforter les attentes des habitants, telles qu'exprimées dans de nombreuses études d'opinions, lesquelles dépassent largement la simple question de l'économie d'énergie.

Les maîtres-mots sont désormais : « bien être, confort en été comme en hiver, santé, sécurité, biodiversité, gestion de l'air et des cycles de l'eau, protection environnementale, etc...et valorisation patrimoniale ».

Les architectes en tant que concepteur et superviseur de projet sont à la manœuvre, avec leurs partenaires, pour tout à la fois ; Réenchanter tous les immeubles dont notablement ceux dénommés « passoires thermiques » en leur conférant de nouvelles performances architecturales, environnementales et techniques tout en résolvant les dysfonctionnements d'usage : accessibilité, locaux OM, locaux vélos, paysagement, jardins partagés etc.... mais aussi Embellir les parties communes et Remédier aux pathologies du bâtiment.

Ces pathologies s'amplifient d'ailleurs rapidement depuis quelques années, en raison des fréquences et amplitudes des contraintes climatiques. Il en résulte un vieillissement accéléré des immeubles qui n'ont pas été conçus initialement pour résister durablement à de telles agressions. Il serait à craindre en ces circonstances des vagues de sinistres importants pouvant engendrer de sérieux désordres sur les structures, les balcons, les terrasses.

Les architectes, comme en témoignent de nombreuses réalisations, savent apporter ce supplément d'âme qui ré-enchantent l'immeuble en lui conférant de nouvelles performances qui n'étaient probablement même pas visées à l'époque de leur construction.



Candidature

Qui peut répondre ?

Tout architecte inscrit à l'ordre pour un projet réalisé.
Les candidatures et fiches projets devront être adressées à :
unsfa.cah.prix@unsfa.com

Trois catégories de prix :

- Requalification architecturale de patrimoine ancien
- Requalification architecturale des immeubles des années 60 et au-delà
- Requalification architecturale avec surélévation ou densification.

Rendu :

Une « fiche projet » composée de 2 formats A3 (selon modèle joint) dans lequel l'architecte présentera l'opération de requalification architecturale en indiquant :

- Les acteurs de l'opération : conseil syndical, syndic, architecte, bet, ingénieur financier, AMO, entreprises
- Le programme des travaux
- Les photos du projet AVANT/APRES
- Les chiffres clefs (surface, budget, prix au m2, montant des aides)
- Les étiquettes (énergie + GES) avant/après
- alorisation patrimoniale si elle a pu être constatée par des ventes (prix ttc /m2)
- Le calendrier de l'opération
- Témoignage du conseil syndical et du syndic

L'ensemble sera illustré par des schémas, détails architecturaux, photos...



Calendrier

26 juin 2023
Lancement du prix

7 septembre 2023
Commission technique & jury

31 août 2023
Date limite de candidature

12 septembre 2023
Remise des prix à REYNODAYS

